

Juin 2011

## Synthèse illustrée du recensement agricole 2010



© Cheick Saïdou/MAAPRAT



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'ALIMENTATION  
DE LA PÊCHE  
DE LA RURALITÉ  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE

recensement  
agricole  
2010

## SOMMAIRE

<b>L'agriculture concerne près d'un tiers de la population mahoraise ...</b>	<b>3</b>
<b>Une population agricole jeune mais vieillissante .....</b>	<b>3</b>
<b>L'agriculture, une activité parmi d'autres .....</b>	<b>4</b>
<b>Tout le monde n'est pas impliqué dans l'activité agricole... ..</b>	<b>4</b>
<b>... et ceux qui le sont n'y consacrent qu'une partie de leur temps .....</b>	<b>4</b>
<b>Au final, des pluriactifs aux profils variés .....</b>	<b>4</b>
<b>La moitié des agriculteurs sont... des agricultrices ! .....</b>	<b>5</b>
<b>Un recours limité à la main-d'œuvre extérieure au ménage .....</b>	<b>5</b>
<b>Des systèmes de culture traditionnels sur de très petites surfaces .....</b>	<b>6</b>
<b>15 600 exploitations cultivant 0,45 hectare en moyenne, de manière traditionnelle .....</b>	<b>6</b>
<b>Une forte proportion de très petites exploitations .....</b>	<b>6</b>
<b>Des cultures vivrières omniprésentes .....</b>	<b>6</b>
<b>Plusieurs cultures associées au sein des parcelles... ..</b>	<b>7</b>
<b>... et des arbres fruitiers au-dessus .....</b>	<b>7</b>
<b>Occupation du sol : le centre de l'île confirme sa vocation agricole .....</b>	<b>8</b>
<b>Une proportion de surfaces cultivées plus importante au centre .....</b>	<b>8</b>
<b>Ylang et vanille résistent dans le centre et le nord .....</b>	<b>9</b>
<b>Le maraîchage est concentré dans le centre et le sud .....</b>	<b>10</b>
<b>Des conditions d'exploitations difficiles .....</b>	<b>11</b>
<b>L'accès au foncier agricole : un point de blocage majeur .....</b>	<b>11</b>
<b>Des parcelles isolées, loin des lieux de résidence des agriculteurs .....</b>	<b>12</b>
<b>Une sous-valorisation des zones à faible pente .....</b>	<b>13</b>
<b>Un mode de mise en valeur peu durable .....</b>	<b>14</b>
<b>Des pertes sur cultures importantes, liées essentiellement aux vols .....</b>	<b>14</b>
<b>Un tiers des agriculteurs mahorais sont également des éleveurs .....</b>	<b>15</b>
<b>L'élevage bovin : une forme de capitalisation pour les producteurs .....</b>	<b>15</b>
<b>Les effectifs moyens des troupeaux augmentent progressivement .....</b>	<b>15</b>
<b>Une répartition inégale du cheptel .....</b>	<b>15</b>
<b>Une gestion traditionnelle des troupeaux, mais différenciée selon la taille ...</b>	<b>16</b>
<b>Ovins-caprins : de petits élevages traditionnels .....</b>	<b>18</b>
<b>Une nette dominance des petits troupeaux .....</b>	<b>18</b>
<b>Un mode de gestion traditionnel des troupeaux .....</b>	<b>18</b>
<b>L'élevage de volailles : entre tradition et modernité .....</b>	<b>19</b>

<b>Une agriculture mahoraise en devenir .....</b>	<b>20</b>
<b>Une image actuelle de sous-développement de l'agriculture .....</b>	<b>20</b>
Un équipement des exploitations quasi inexistant .....	20
Des appuis extérieurs limités .....	20
Une très faible spécialisation en dehors des cultures vivrières .....	21
Des exploitations aujourd'hui très peu ouvertes sur le marché .....	22
<b>Des perspectives de développement d'une agriculture moderne .....</b>	<b>23</b>
Des contraintes qui peuvent être levées dans le cadre de la départementalisation .....	23
Maraîchage et élevage : des filières porteuses pour l'avenir .....	24
<b>Méthodologie : un recensement agricole à Mayotte pour mieux connaître et valoriser le patrimoine agricole de l'île .....</b>	<b>25</b>
<b>Recenser les agriculteurs : une première à Mayotte ! .....</b>	<b>25</b>
<b>Le pré-recensement : pour identifier toutes les exploitations agricoles de Mayotte .....</b>	<b>25</b>
<b>Le recensement agricole : pour mieux connaître les pratiques des agriculteurs mahorais .....</b>	<b>26</b>
Un échantillon représentatif de la diversité agro-écologique et sociale de l'île	26
Un questionnement très large permettant de disposer d'une situation de référence complète et détaillée .....	27
La géolocalisation des parcelles : une information précieuse sur l'occupation du territoire .....	27

**Le maraîchage est concentré dans le centre et le sud**

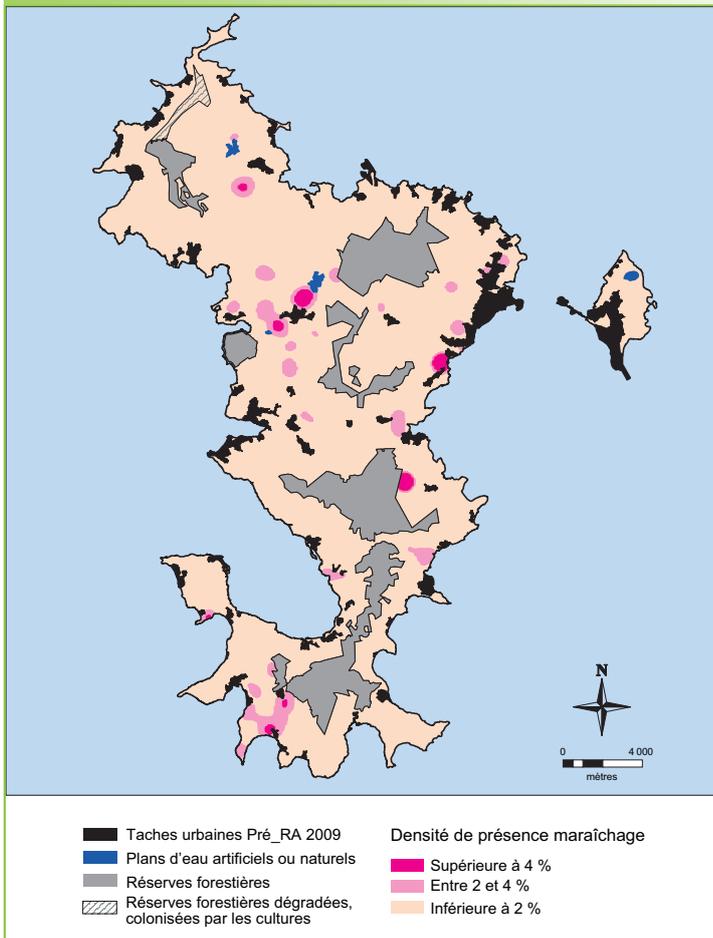
■ 8 % des exploitations pratiquent des cultures maraîchères sur 130 ha.

■ Une filière appelée à se développer à condition de lever les contraintes liées à l'accès à l'eau et à l'enclavement des parcelles.

1 250 exploitations, soit 8 % de l'ensemble, développent des cultures maraîchères, essentiellement du piment, de la tomate et de l'aubergine cultivés en plein champ. Les parcelles sont très petites et la surface totale consacrée au maraîchage est relativement faible, de l'ordre de 130 hectares, soit moins de 2 % de la surface totale.

Le maraîchage est en pleine expansion actuellement à Mayotte du fait de l'évolution des habitudes alimentaires de la population et de l'effet d'appel provoqué par le développement de nouveaux marchés (vente directe, restauration collective, grande distribution). Les principales contraintes au développement des cultures maraîchères sont la disponibilité en eau et la proximité des marchés pour écouler les produits. Les parcelles maraîchères se concentrent donc naturellement dans le centre en raison des conditions pédoclimatiques favorables et le sud de Mamoudzou, zone centrale pour la commercialisation des produits.

**Occupation du sol en maraîchage**



Source : Recensement agricole Mayotte 2010

## Des conditions d'exploitations difficiles

### L'accès au foncier agricole : un point de blocage majeur

Le problème d'accès à la terre constitue le principal frein au développement de l'agriculture à Mayotte. La société mahoraise est de tradition orale ; les documents écrits attestant de la propriété de la terre sont peu répandus.

Ainsi, seuls 23 % des agriculteurs déclarent détenir un titre de pro-

priété pour les terres qu'ils exploitent, ce qui correspond à 28 % des surfaces totales cultivées. Les propriétés sans titre et en indivision, toutes deux transmises de manière orale, concentrent respectivement 42 % et 12 % des surfaces cultivées.

Le faire-valoir indirect (location, conventionnement, métayage) couvre 13 % des terres cultivées. Il s'agit là encore presque toujours d'accords oraux : le statut du fermage est seulement en cours de définition à Mayotte.

Cette situation de prévalence de l'accord oral de mise en culture sur l'accord validé par un document écrit conduit à une situation d'insécurité foncière forte. Les agriculteurs ne disposent d'aucune garantie sur le fait qu'ils pourront encore cultiver leur parcelle l'année prochaine ou les années suivantes ; ils n'ont donc aucune incitation à investir de manière durable pour pérenniser leur production.

Ceci est d'autant plus regrettable que la durée d'exploitation des parcelles est souvent longue, y compris lorsque le foncier n'est pas sécurisé. En effet, une majorité des surfaces est cultivée depuis plus de 10 ans sans que les agriculteurs disposent de garantie sur la pérennité de cette exploitation.

D'autre part, même s'il reste de nombreuses terres agricoles non exploitées à Mayotte, leur accès est soumis à un accord des propriétaires, difficiles à identifier, notamment dans les cas d'indivision.

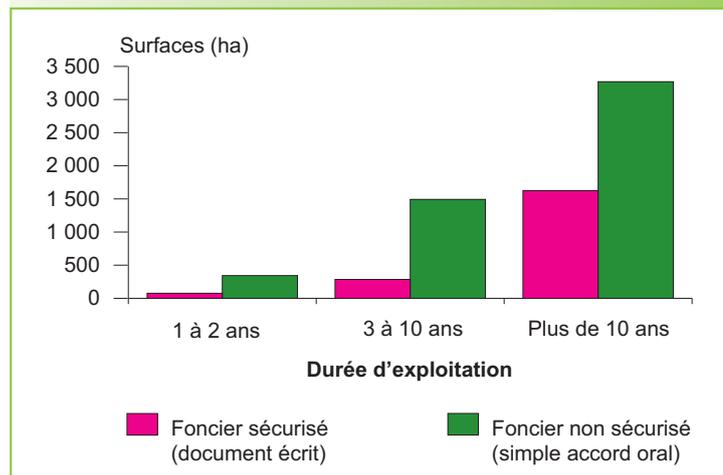
La sécurisation et la régularisation de l'accès au foncier agricole apparaît donc comme un préalable au développement d'une mise en culture durable du milieu.

■ Seuls 23 % des agriculteurs possèdent un titre de propriété pour leurs parcelles.

■ De fait, les 77 % restants cultivent des terres sur la base d'un simple accord oral.

■ Malgré cette insécurité foncière, plus de la moitié des surfaces sont exploitées depuis plus de 10 ans.

### Caractère sécurisé de l'accès au foncier et durée d'exploitation des surfaces



Source : Recensement agricole Mayotte 2010

### L'indivision à Mayotte

Le phénomène d'indivision date de plus d'un siècle à Mayotte. Les terroirs villageois étaient répartis entre les principales familles présentes à la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Ces terres ont ensuite été transmises de génération en génération à l'ensemble des descendants de chaque lignée sans qu'il n'y ait de régularisation ou d'accords

internes pour limiter l'émiettement des parcelles. Une même parcelle de plusieurs hectares peut ainsi être mise en culture aujourd'hui par plusieurs dizaines d'exploitants différents sans que chacun d'eux ne connaisse l'ensemble des autres ayants droit. Il est d'ailleurs fort probable que les agriculteurs ne font pas bien la distinction entre indi-

vision et propriété sans titre : la majeure partie de ceux qui se déclarent propriétaires sans titre sont des personnes en indivision qui s'ignorent. Un grand chantier de régularisation de la propriété foncière agricole a été ouvert à Mayotte, il devra prendre en compte dans les années à venir l'épineux problème de l'indivision.

**Des parcelles isolées, loin des lieux de résidence des agriculteurs**

■ L'agriculteur mahorais parcourt en moyenne 3 kilomètres pour se rendre dans sa parcelle, le plus souvent à pied.

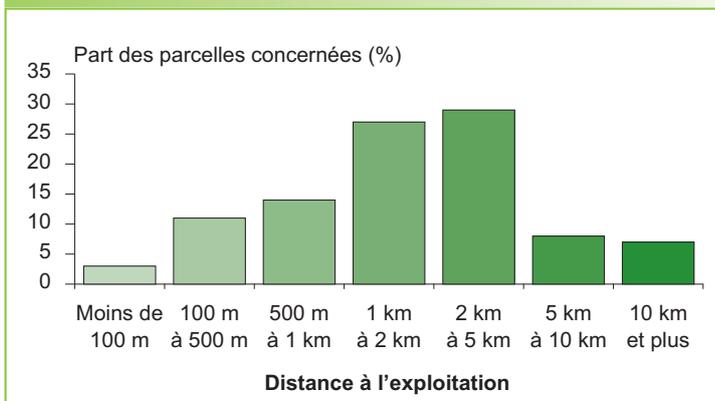
■ La loi littorale limite les possibilités d'installation des agriculteurs à proximité de leurs parcelles.

Les agriculteurs habitent dans les villages, loin de leurs parcelles : 3 % seulement de ces dernières sont à proximité immédiate (moins de 100 mètres) des exploitations. La distance moyenne à parcourir est de 3 kilomètres, le plus souvent à pied. Cela pose un problème évident de temps de trajet pour aller cultiver. Mais surtout, cet éloignement des parcelles induit des difficultés pour l'entretien et la surveillance des cultures.

Différentes raisons peuvent expliquer cet éloignement des parcelles. Tout d'abord, la loi littorale, applicable sur tout le territoire de Mayotte, interdit de construire des habitations en dehors de la continuité urbaine. Ceci limite directement les possibilités d'installation des agriculteurs à proximité de leurs parcelles. La disponibilité en terres cultivables joue également un rôle prépondérant sur les temps de trajet. Les habitants de la façade nord-ouest de l'île (commune de Mtsamboro) doivent traverser la réserve forestière des crêtes du nord pour trouver des terres cultivables sur le haut du bassin versant de Dzoumogne. De même de nombreux agriculteurs de Petite Terre doivent se rendre sur Grande Terre par manque de terres disponibles sur leur commune.

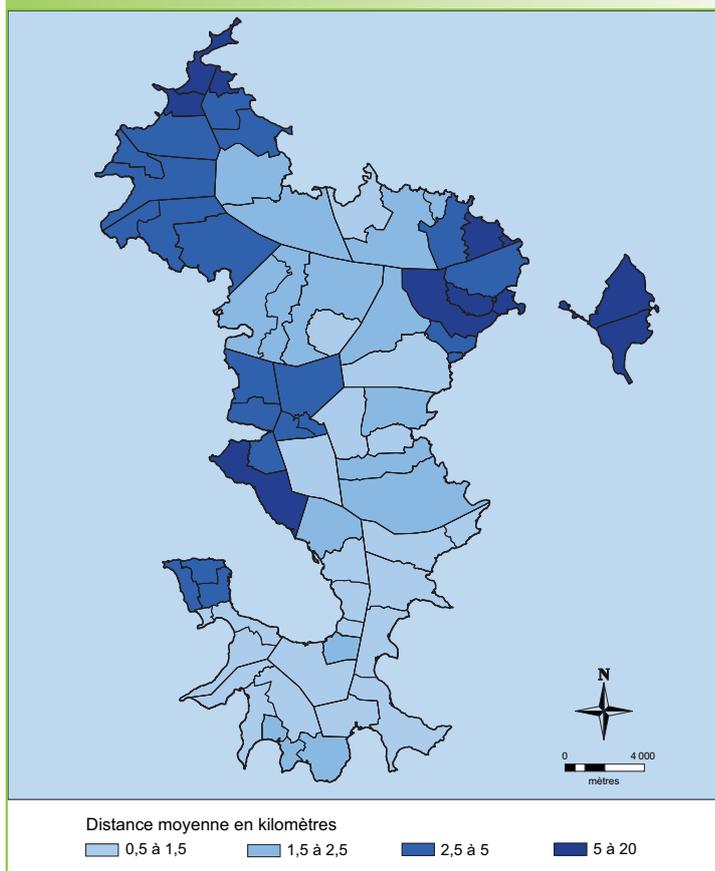
Mais les difficultés d'accès au foncier, évoquées précédemment, peuvent jouer également un rôle déterminant. C'est le cas notamment pour les villages de Chiconi et Sada (voir carte page suivante) sur la façade ouest : des terres cultivables sont disponibles sur le terroir villageois, mais les agriculteurs sont malgré tout contraints d'aller cultiver ailleurs, faute d'accès au foncier.

**Répartition des parcelles selon leur distance à l'exploitation**



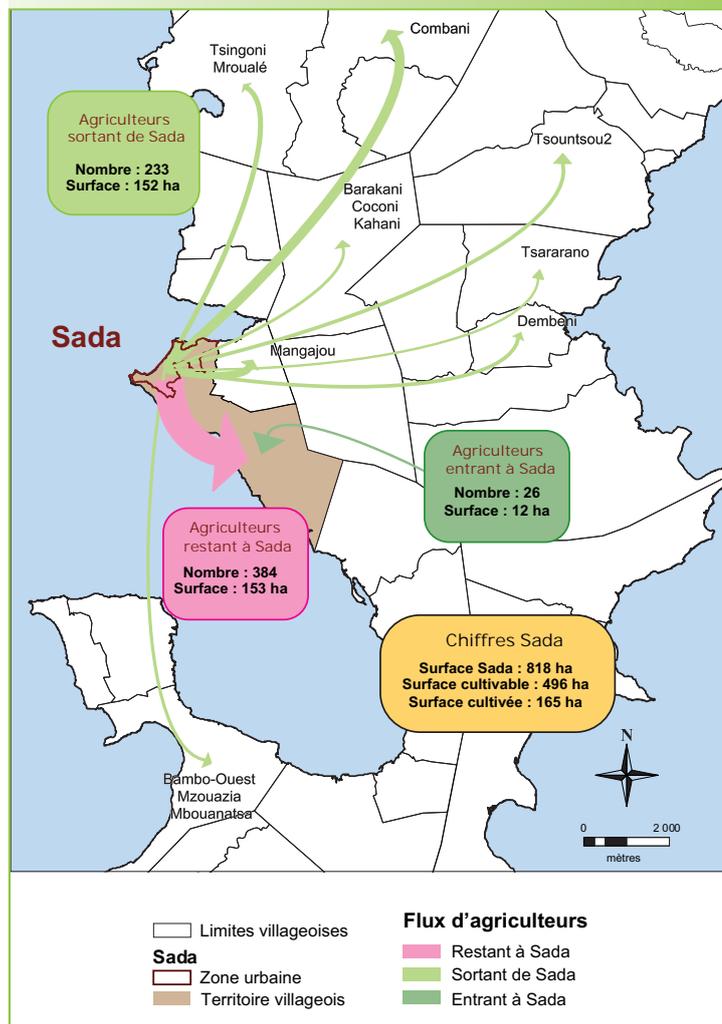
Source : Recensement agricole Mayotte 2010

**Distance moyenne aux parcelles dans les différents villages**



Source : Recensement agricole Mayotte 2010

**Exemple d'éloignement des parcelles :  
la moitié des surfaces des agriculteurs de Sada  
sont cultivées hors du village**



**Une sous-valorisation  
des zones à faible pente**

Le relief très découpé constitue une contrainte majeure pour le développement de l'agriculture à Mayotte. En effet, 46 % des terres potentiellement valorisables présentent une pente de plus de 15 %, ce qui nécessite de prendre des mesures de lutte contre l'érosion : plantation de bandes enherbées, haies vives, cordons pierreux, etc. Or, quelle que soit la pente du terrain, la répartition des terres cultivées est sensiblement la même que celle de l'ensemble des terres potentiellement valorisables. Les zones à forte pente ont même tendance à être plus mises en culture que les autres.

■ Près de la moitié des terres cultivables ont une pente supérieure à 15 %.

■ Les zones à faible pente sont pourtant moins cultivées que les autres.

Ce constat est à rapprocher du point de blocage lié au foncier évoqué précédemment : les agriculteurs cultivent là où les accords oraux les autorisent à le faire, ce qui ne correspond pas forcément aux zones les plus propices à l'agriculture. Au contraire, les problèmes d'accès au foncier agricole liés notamment aux indivisions concernent surtout les zones proches des villages qui présentent des pentes relativement faibles. Les agriculteurs sont alors contraints de mettre en culture des zones à plus forte pente présentant des risques d'érosion plus élevés.

**Répartition des surfaces cultivées et potentiellement valorisables selon les pentes**

Pente des parcelles	Surfaces cultivées (ha)	Surfaces potentiellement valorisables (ha)	Part des surfaces cultivées %
Moins de 5 %	726	2 241	32
5 à 10 %	1 358	4 444	31
10 % à 15 %	1 549	4 420	35
Plus de 15 %	3 459	9 599	36
<b>Total</b>	<b>7 092</b>	<b>20 704</b>	<b>34</b>

Source : Recensement agricole Mayotte 2010, schéma directeur de l'aménagement agricole et rural de Mayotte 2011

■ Des pratiques culturales très peu consommatrices en intrants.

■ Des amendements organiques bien trop faibles pour garantir une exploitation pérenne des parcelles.

**Un mode de mise en valeur peu durable**

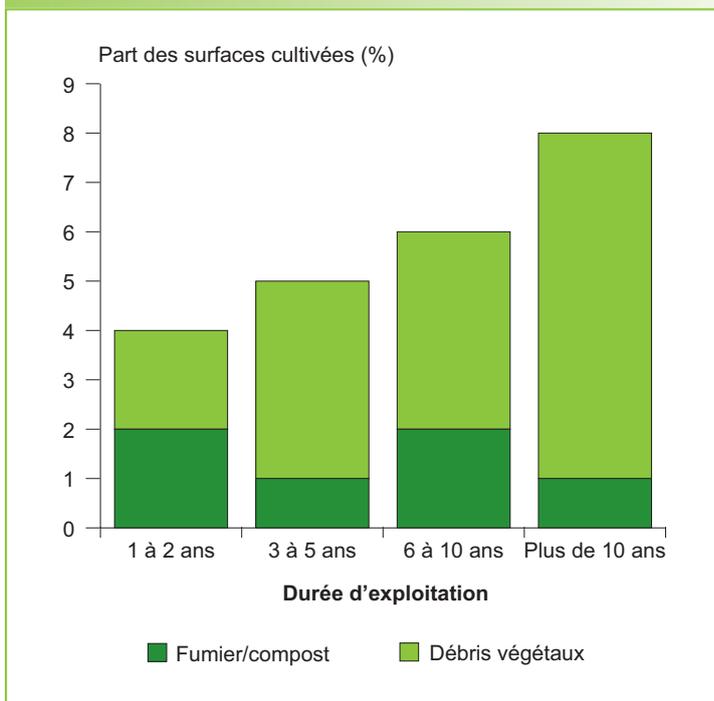
Les pratiques culturales sont caractéristiques d'une agriculture extensive : pas d'investissement dans les mesures de lutte anti-érosive (seules 4 % des surfaces en bénéficient), très faible recours aux engrais (2,6 % des surfaces) et aux amendements organiques (7 % des surfaces). Ces pratiques ne permettent pas de garantir la pérennité des systèmes de production locaux. En particulier, si le recours aux amendements organiques a tendance à augmenter avec la durée d'exploitation des parcelles, le taux global de 8 % d'apport organique pour les surfaces exploitées depuis plus de 10 ans est nettement insuffisant, d'autant plus qu'il n'est constitué pour l'essentiel que de débris végétaux. La faible durabilité des systèmes de cultures est aussi liée aux problèmes de sécurisation du foncier et d'éloignement des parcelles, évoqués précédemment.

**Des pertes sur cultures importantes, liées essentiellement aux vols**

Le morcellement des zones cultivées et la distance importante des parcelles aux sièges d'exploitation ne permettent pas aux agriculteurs d'effectuer un entretien et une surveillance régulière des cultures. Dans ces conditions, les pertes sur culture sont très importantes : 85 % des surfaces cultivées à Mayotte sont touchées, la fourchette variant de 64 % à 100 % selon les communes. La cause principale des pertes est le vol avec 64 % des surfaces atteintes. Les roussettes (grande chauve-souris frugivore) et les makis (lémurien) occasionnent également des pertes importantes : 11 % des surfaces sont concernées en cause principale et 22 % en cause secondaire. Les autres causes de pertes (aléas climatiques, maladies, insectes, animaux en divagation) ont un impact global beaucoup moins important. Ces pertes sur récolte constituent une source importante de démotivation des agriculteurs qui hésitent à investir dans des systèmes de production plus performants tant qu'ils n'ont pas résolu ce problème de suivi et surveillance des parcelles.

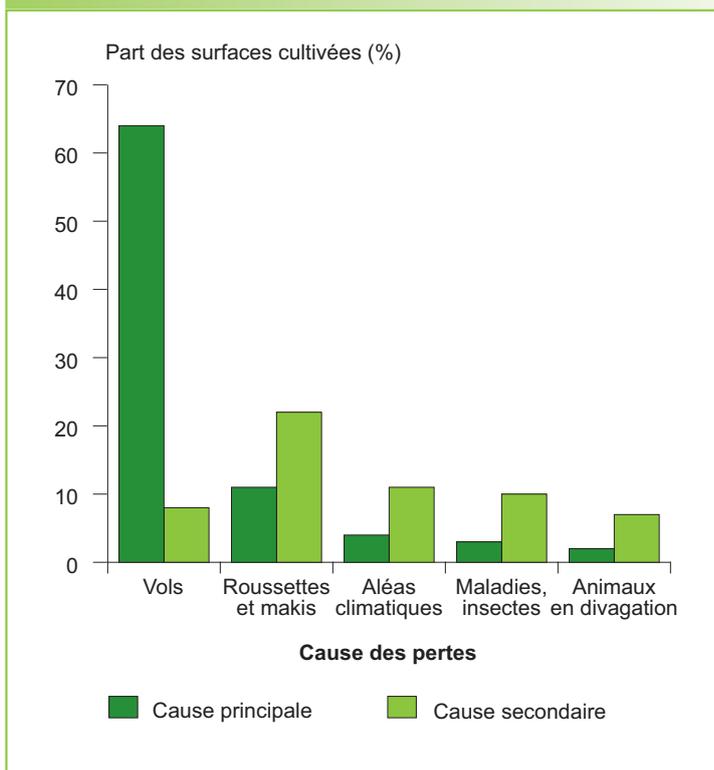
■ 85 % des surfaces cultivées sont concernées par des pertes, essentiellement liées au vol.

**Recours aux amendements organiques et durée d'exploitation des surfaces**



Source : Recensement agricole Mayotte 2010

**Part des surfaces concernées par des pertes sur cultures**



Source : Recensement agricole Mayotte 2010